

Objectif 4 : apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées

Contexte et objectifs

Le soutien aux aidants constitue une priorité, qui a fait l'objet d'une stratégie nationale « Agir pour les aidants », lancée en 2020.

En France, 1 Français sur 6 est un aidant. Comme l'avait relevé le rapport Libault, les aidants jouent un rôle indispensable pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile de leur proche aidé.

Le financement par la dotation complémentaire d'actions de soutien aux aidants doit permettre aux services à domicile de jouer un rôle en leur faveur.

Eléments de définition

Aux termes de l'article L. 113-1-3 du CASF, est considéré comme proche aidant une personne résidant avec une personne âgée ou en situation de handicap, ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Le soutien aux aidants peut recouvrir de nombreuses actions, d'information, de formation, de relayage ou de suivi psychologique, qui visent à permettre aux aidants de poursuivre l'aide qu'ils apportent à leurs proches dans les meilleures conditions.

Exemples d'actions pouvant être financées par la dotation

Il convient de s'assurer que les actions financées par la dotation ne le sont pas déjà par un financement public existant (CNSA, CARSAT, CFPPA...).

Objectif : sensibiliser et former les intervenants aux problématiques des aidants

- Former les agents aux supports et approches des temps de répit (vis-à-vis de l'aidant et de l'aidé) ;
- Mettre en place un dispositif de repérage par les intervenants des aidants en difficultés.

Objectif : répondre au besoin d'information des aidants :

- Créer des outils d'information des aidants pour leur permettre de connaître leurs droits et les ressources dont ils disposent, puis les accompagner vers les solutions existantes (par exemple vers la plateforme de répit – PFR – du territoire ou des associations dédiées) ;
- Désigner un « référent aidants » préposé à l'information et à l'orientation des aidants vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins.

Objectif : répondre au besoin de formation des aidants :

- Proposer des actions de sensibilisation, de formation ou de conseil aux aidants sur certaines techniques utiles ou bonnes pratiques (sur les troubles de la déglutition, ou les troubles cognitifs, technique de « relevage » en cas de chute, par exemple) ;
- Organiser des conférences à destination des aidants ;
- Organiser des visites à domicile pour les aidants vivant avec leur proche pour leur apporter des conseils personnalisés.

Objectif : Répondre au besoin de répit et de relayage des aidants :

- Permettre aux aidants de bénéficier de quelques heures de répit, pour leur libérer du temps utile à leur propres besoins (sans forcément que cette aide soit récurrente dans le temps).

Objectif : Répondre au besoin de soutien psychologique et d'échange entre pairs des aidants :

- Financer du temps de psychologue pour un soutien psychologique ponctuel, ou une réorientation vers une prise en charge plus pérenne ;
- Favoriser les échanges et les partages d'expériences entre pairs : création ou réorientation vers un lieu de partage type « café des aidants », animation de groupes de parole ;
- Actions de repérage visant les aidants de personnes aidées, les aidants pouvant souffrir d'isolement social.

Actions inspirantes

La Mut' (06) :

Pour un meilleur accompagnement des aidants :

- Partenariat avec France Alzheimer 06 pour un accompagnement des aidants : projet de mener une action en commun auprès des bénéficiaires déjà accompagnées par les 2 structures et leurs aidants.
- Partenariat avec l'association ARA (Accompagnement et Répit des Aidants) : objectif de répondre à tous les proches aidants, quel que soit l'âge, la pathologie et la situation de la personne aidée. ARA œuvre en faveur de la santé des aidants, de l'équilibre de la dyade aidant-aidé. Durant la période de confinement, ARA a mis en place des actions innovantes afin de rompre l'isolement et alléger les nouvelles contraintes rencontrées par :
 - Permanences téléphoniques par un professionnel de santé ;
 - Rendez-vous individuels afin d'effectuer un bilan des besoins par une infirmière coordinatrice (diplômée DU Répit des Aidants, Lyon) ;
 - Soutien psychologique sur rendez-vous avec une psychologue diplômée ;
 - Visioconférences des réunions de groupe animées par un professionnel, formé par AFA ;
 - Séances de méditation en visioconférence animées par un professionnel diplômé DU Méditation, Nice.

ATOME (Groupe VYV) (21) :

Les aidants sont indispensables à la mise en place d'un système de téléassistance classique. Pour les décharger de cette nécessaire disponibilité pour lever les doutes par eux même en cas de déclenchement de l'alerte par

l'usager, ATOME a développé un système de visio-assistance permettant à une plateforme à distance de se substituer aux aidants pour lever le doute et prévenir les secours le cas échéant.

CCAS DE CHARTRES (28) : Participation au café des aidants par le SSIAD, qui pourrait s'étendre au SAAD.

LA MAIN TENDUE (28) :

Développement de prestations pour rendre connecté le domicile, afin d'apporter du répit à l'aidant. La visio-téléassistance est un outil permettant à l'aidant de se connecter à distance et d'échanger avec l'aidé tout en visualisant la situation en direct.

ADMR (Aube, Drôme, Loire-Atlantique, Haute-Marne, de Mayenne et Pyrénées-Orientales) :

Prestations de relayage aux binômes aidants/aidés ayant besoin de répit. Ces interventions, plus ou moins longues selon leur cadre (expérimental ou non) permettent à l'aidant de s'absenter temporairement.

Les financements acquis par ces fédérations expérimentatrices proviennent de différentes sources : caisses de retraite complémentaire, négociation d'un tarif réduit avec le conseil départemental, fondations...